

Gouvernement du Québec

Décret 639-2010, 7 juillet 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion annuelle de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Lenox (Massachusetts), les 11 et 12 juillet 2010

ATTENDU QUE se tiendra à Lenox (Massachusetts), les 11 et 12 juillet 2010, la réunion annuelle de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion intergouvernementale au Canada, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet donné sous l'autorité du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE le premier ministre dirige la délégation du Québec à la réunion annuelle de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Lenox (Massachusetts), les 11 et 12 juillet 2010;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le premier ministre, de :

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial, bureau du premier ministre;

— monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, bureau du premier ministre;

— monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé à l'énergie, ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— madame France Dionne, déléguée du Québec à Boston, ministère des Relations internationales;

— monsieur Jean Saintonge, directeur Amérique du Nord, ministère des Relations internationales;

— monsieur Jean-Guy Léger, directeur des Relations intergouvernementales et de la coordination – Secteur de l'énergie; ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— monsieur Marc Deblois, conseiller au Bureau des changements climatiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la délégation québécoise à la réunion annuelle de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54074

Gouvernement du Québec

Décret 640-2010, 7 juillet 2010

CONCERNANT l'octroi d'une subvention à l'Institut du Nouveau Monde pour la tenue à Montréal en 2010, 2011 et 2012 des Assemblées de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne

ATTENDU QUE l'Institut du Nouveau Monde est l'hôte des Assemblées de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne qui se dérouleront à Montréal en 2010, 2011 et 2012 sous le thème « Agissons ensemble pour un monde juste »;

ATTENDU QUE la tenue à Montréal des Assemblées de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne offre une excellente occasion pour le Québec de se démarquer sur la scène internationale, en faisant valoir le réel potentiel de la société civile et les valeurs qu'elle porte;